

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA COLLINE DU PARLEMENT

LA PRATIQUE CONSISTANT À LAISSER TOURNER LES MOTEURS
DES VOITURES DES MINISTRES AU RALENTI—LES
CONSÉQUENCES POUR L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en novembre dernier, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion visant à mettre un terme à la pratique qui consiste à laisser tourner les moteurs automobiles au ralenti sur la colline, dans le but de protéger l'environnement. Pour ce faire, votre prédécesseur, monsieur le Président, avait fait mettre des panneaux demandant aux chauffeurs d'arrêter le moteur lorsqu'ils attendent. Malheureusement, les infractions sont quotidiennes. Les voitures des ministres et, surtout, la limousine et les voitures qui suivent celles du premier ministre (M. Mulroney) restent régulièrement au ralenti. Il est vrai que cela ne représente pas un grand nombre de voitures, mais l'attitude vis-à-vis de l'environnement acquiert une importance symbolique. Comment le citoyen moyen peut-il songer sérieusement à l'environnement si le premier ministre et son cabinet ne donnent pas l'exemple?

Je demande au premier ministre et à ses ministres de changer leur façon de faire, de respecter la volonté de la Chambre et de donner le bon exemple en faisant arrêter le moteur de leur voiture.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE

LES VINGT ANS DE LA SOCIÉTÉ DOMTAR À LABEL-SUR-
QUÉVILLON (QUÉ.)

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, surgie au cœur d'une forêt d'épinettes noires, à environ 80 kilomètres au nord de Senneterre, la Société Domtar à Label-sur-Quévillon fête cette année ses 20 ans. La Domtar a créé une vie municipale, scolaire, communautaire, un noyau humain peuplant un coin de terre que l'on croyait hostile à l'homme et prêt à transmettre toute la richesse de ses grands espaces.

L'usine produit de la pâte Kraft de résineux à raison de 800 tonnes par jour, ou 260,000 tonnes par année. L'usine offre de l'emploi à 605 travailleurs et verse annuellement 11 millions de dollars en salaires et avantages sociaux.

Monsieur le Président, pour la famille et les travailleurs, venir à Quévillon pour quelques années représentait une façon certaine d'amasser un pécule intéressant et finalement ils se sont attachés à ce coin de pays où régnait l'esprit de camaraderie et de fraternité.

Aujourd'hui, ils sont plus de 900 à l'emploi de la Domtar dans les divers départements et, cette année, une centaine d'entre eux fêtent leur vingt ans d'emploi.

Félicitations à ces travailleurs, à leurs épouses et à leurs enfants d'être présents dans ce pays qu'est l'Abitibi.

* * *

[Traduction]

LES DÉPUTÉS

LA DÉCLARATION FAITE PAR M. TAYLOR AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, les affronts inspirés de stéréotypes qui s'adressent à une minorité au Canada, qu'elle soit raciale, religieuse, ethnique, linguistique ou sexuelle blessent profondément tous les Canadiens qui se préoccupent d'égalité et de droits de la personne. De pareilles attaques sont particulièrement graves quand elles émanent d'un député. Les remarques que le député de Bow River (M. Taylor) a faites la semaine dernière au sujet des bûcherons...

M. le Président: A l'ordre. La présidence est intervenue au sujet des propos dont s'offusque le député. La présidence l'ayant fait en termes très clairs, cela doit rappeler au député qu'il ne convient pas, sous le couvert de l'article 21 du Règlement, d'adresser des remontrances à un député une fois que la présidence l'a fait. Je dis cela, étant tout à fait conscient que la présidence a déclaré sans ambages que cette question pouvait être abordée à la Chambre. Le député a soulevé la question de privilège hier. On a peut-être mal interprété ce que la présidence a dit. Elle a pris la question en délibéré et doit faire part de sa décision à la Chambre.

J'espère que tous les députés conviendront que la présidence a raison de juger qu'il est inopportun de profiter de l'article 21 du Règlement pour s'attaquer à un député que la présidence a déjà réprimandé.

Le député de Burnaby (M. Robinson) a soulevé hier la question de privilège et ses explications ont été entendues. En temps voulu, la présidence, après avoir donné un avis suffisant au député de Burnaby, rendra une décision sur la question qu'il a soulevée.

* * *

L'ÉNERGIE

LA DÉRÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL—L'IMPORTANCE DE
L'ACCÈS AU MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je crois que la déréglementation entière du gaz naturel peut être complétée à la date prévue du 1^{er} novembre 1986, et je tiens à féliciter les gouvernements et l'industrie pour l'ardeur avec laquelle ils s'y sont employés.

Il est à mon avis impérieux que cette déréglementation se traduise par le libre accès à tous les marchés, dont celui des États-Unis. Ce n'est que grâce au libre accès que le prix déréglément reflétera la véritable valeur marchande et seul le libre accès permettra à l'industrie de mettre en valeur tout son potentiel.